

Que représente ce débat public pour RTE ?

Le débat public est un **moment d'apport réciproque** entre les différents participants, c'est aussi un temps important pour l'information et l'expression de chacun. Il a pour finalité d'**éclairer la décision du maître d'ouvrage** quant aux principes et conditions de la poursuite du projet.

Pour cette raison, RTE apportera une information exhaustive sur le projet Cotentin – Maine, et plus particulièrement sur son opportunité, sur ses caractéristiques générales et sur les modalités de réalisation envisageables, ainsi que sur ses enjeux pour l'économie et l'environnement. Pour une meilleure compréhension du projet par tous, RTE s'attachera à répondre à l'ensemble des questions posées. Il sera à l'écoute des attentes et propositions de l'ensemble des participants.

Dans le cadre du projet Cotentin – Maine, le débat public intervient très en amont afin d'éclairer la décision du maître d'ouvrage. Les échanges permettront de faire émerger l'appréciation de l'intérêt général au regard des souhaits de la population et offriront l'opportunité d'**élaborer un projet partagé par tous**.



INFORMATION, CONSULTATION, CONCERTATION... QUELLE DIFFÉRENCE AVEC LE DÉBAT PUBLIC ?

- ◆ Une **information** consiste à **donner** à la population **des éléments** sur les projets à venir ou en cours.
- ◆ Une **consultation** est un moyen pour des décideurs de **recueillir des avis** sur un projet. Souvent sous forme écrite, elle peut se dérouler à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Elle nécessite cependant que soient clairement affichés ses objectifs et ses limites avant sa mise en œuvre.
- ◆ Une **concertation** est le fait d'**associer** aux projets **les interlocuteurs** institutionnels locaux **et l'ensemble des acteurs** concernés. Elle se déroule pendant le processus de décision et doit prendre en compte les avis recueillis. Elle s'appuie sur un dispositif d'information et de communication qui la prépare et l'accompagne à travers un ensemble cohérent de réunions, de publications, d'expositions, de dossiers.

Que se passera-t-il à l'issue du débat public ?

Dans un délai de deux mois après la clôture du débat public, la CNDP publiera un bilan de celui-ci, qui s'appuiera sur un compte-rendu rédigé par la CPDP. RTE disposera alors de trois mois pour faire connaître ses conclusions sur les principes et les conditions de la poursuite du projet.



Comme le projet Cotentin – Maine trouve son origine dans le projet d'EDF de mettre en service un troisième groupe de production sur le site de Flamanville, **RTE ne pourra faire connaître ses conclusions qu'une fois qu'EDF aura rendu publique sa propre décision** quant à la poursuite du projet de groupe de production Flamanville 3.

RTE s'appuiera sur les enseignements et les propositions issus du débat public, qui pourraient le cas échéant le conduire à apporter des modifications au projet.